

## CONVENTION de PARTENARIAT

Entre :

**REFORMED<sup>®</sup> asbl, bureau PRINCIPAL**

Siège social : 10/2 Quesval B-5530 SPONTIN Belgique Adresse

postale : 8, rue Palouzié 93400 SAINT OUEM France

Représentée par Mme Dominique DELAPORTE Présidente Fondatrice

Et

**FEBEREF asbl n° d'Entreprise 0501746059**

Siège Social : 23, rue Provinciale 4042 LIERS BELGIQUE

Représentée par sa Présidente Marie-Thérèse DIET

Dans le cadre de partenariat et suivant l'article 4 des statuts de REFORMED<sup>®</sup> asbl, il est convenu que :**1. La FEDERATION Belge de Réflexologie dite FEBEREF, représentant en Belgique les Organismes de Formation qu'elle affine et reconnaît suivant ses critères,**

- FEBEREF s'engage à soutenir son partenaire dans chacune de ses manifestations à caractère européen et international, que ce dernier organisera ou co-organisera ;
- FEBEREF s'engage à participer aux réunions pédagogiques dans sa branche de compétences en relation avec ses homologues européens ;
- FEBEREF participera activement aux objectifs décrits au sein de REFORMED asbl (développement professionnel et recherche) ;
- FEBEREF s'engage à promouvoir l'adhésion de ses membres à REFORMED asbl, conjointement avec son système d'adhésion propre selon les modalités suivantes :

- Dès la date de la signature, FEBEREF conjointement avec REFORMED asbl, délivreront aux Organismes de Formation (OF : les Personnes Morales ou PM), des ATTESTATIONS, des CERTIFICATS ou des AGREMENTS de formation. Ceux-ci valideront les programmes de formation et des compétences, allant du niveau 1 au niveau 4. Ils sont définis par le Cadre Européen des Certifications (CEC), sur la base du Tronc Commun Européen Reformed (TCER<sup>®</sup>1), suivant les recommandations européennes (ECVET).

- FEBEREF conjointement avec REFORMED asbl, délivreront aux thérapeutes, formateurs ou étudiants en cours de formation (Personnes Physiques ou PP) des ATTESTATIONS, des CERTIFICATS ou des AGREMENTS de formation. Ceux-ci valideront le niveau de réussite sur base des programmes de formation et des compétences, allant du niveau 1 au niveau 4. Ils sont définis par le Cadre Européen des Certifications (CEC), sur la base du Tronc Commun Européen Reformed (TCER<sup>®</sup>1), suivant les recommandations européennes (ECVET).

Dans le cadre la mobilité européenne liée à cette adhésion, toutes les ACCEPTATIONS données au préalable par FEBEREF, depuis sa création pourront faire l'objet d'une mise à niveau soit individuelle (PP) soit au niveau du programme de formation dispensé par l'Organisme de Formation (PM).

- FEBEREF s'engage donc dès à présent à faire adhérer ses membres en tant que Personnes Physiques (Professionnels de Santé Naturelle : étudiants, thérapeutes, conseillers, formateurs,...) ou personnes morales (organismes de formation) à suivre le programme de formation restructuré sur base du Tronc commun Européen Reformed (1) ou TCER1 (cf annexe jointe).

- FEBEREF s'engage à promouvoir la REFLEXOLOGIE PLANTAIRE, PALMAIRE, FACIALE, ... dans le respect de la tradition à l'image de la filière l'unice INGHAN, suivant l'éthique définie dans sa charte ou ROI et son code de déontologie et en accord avec celui de REFORMED asbl (cf annexes jointes).
- FEBEREF s'engage à publier la liste des adhérents conjointement validés sur son site internet.

2. REFORMED met au service de FEBEREF son expertise de plus de 15 ans au niveau Européen via sa Présidente Fondatrice Dominique DELAPORTE ; et ce plus particulièrement au niveau de l'Éducation et la formation via les contacts européens qu'elle a développés. Un représentant de FEBEREF siègera au sein du CA de REFORMED aisbl, suivant les besoins de la branche et sur convocation de la Présidence. REFORMED aisbl s'engage dans le cadre de ce partenariat à recommander FEBEREF à toutes personnes intéressées par l'exercice de sa discipline sur le territoire belge. Le représentant légal de FEBEREF auprès de REFORMED aisbl ou toute personne qu'il aurait mandatée par écrit, pourra intervenir dans les manifestations publiques organisées par REFORMED aisbl, après acceptation de sa présentation par le comité de sélection officiel.

- REFORMED aisbl s'engage à diffuser les manifestations (portes ouvertes, séminaires, congrès,...) organisées ou co-organisées par son partenaire via les réseaux sociaux et son site internet ;
- REFORMED aisbl s'engage à faire un lien d'échange internet permettant d'informer les personnes intéressées par les activités de FEBEREF ;
- REFORMED aisbl s'engage à mettre un lien vers le site internet de FEBEREF et la liste des adhérents conjointement validée.
- REFORMED aisbl s'engage à créer un espace personnel de chaque Of sur son site internet ( en cours de réalisation au moment de la signature).
- REFORMED aisbl s'engage à informer FEBEREF de toutes les évolutions en termes de reconnaissances des compétences tant au niveau National qu'International.
- REFORMED aisbl s'engage avec FEBEREF à mettre à jour le code d'éthique et de déontologie afin qu'ils soient en conformité avec le cadre européen déterminé par REFORMED aisbl.

3. Toutes les modalités seront mises à jour progressivement, de façon formelle par écrit et d'un commun accord sous forme d'un avenant à la présente convention.

4. Cette convention de partenariat sera reconduite tacitement chaque année à moins que l'une des parties ne fasse formellement le souhait d'y mettre un terme et ce à l'issue des projets en cours. La cessation du partenariat se fera sans aucune indemnité de part et d'autre.

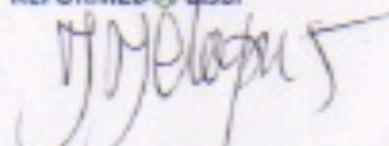
5. Cette collaboration se fait sur base d'une entraide entre deux Personnes Morales associatives qui désirent développer leur activité.

Fait à BRUXELLES

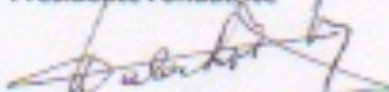
Le : 22 mai 2015

Pour faire valoir ce que de droit

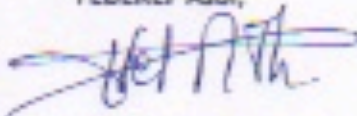
REFORMED<sup>®</sup> aisbl



Représentée par Mme Dominique DELAPORTE  
Présidente Fondatrice



FEBEREF Asbl,



Représentée par Mme DIET Marie-  
Thérèse Présidente

Document relu et accepté par le CA en date ...du 10 septembre 2015...

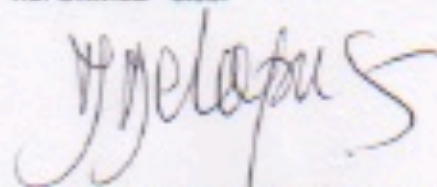
ANNEXE AU 22 MAI 2015

Il est précisé entre REFORMED asbl et FEBEREF asbl ce qui suit :

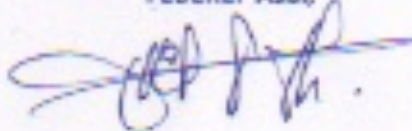
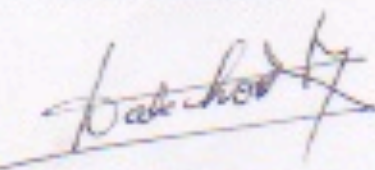
1. La **FEDERATION** Belge de Réflexologie, ici dénommée FEBEREF Informera ses membres tant Personnes Morale (organismes de formation) que Personnes Physiques (Professionnels en Santé Naturelle, étudiants, formateurs, conseillers, thérapeutes, ...) que ses critères de validation suivent ceux de REFORMED asbl et que de ce fait il convient de faire valider conjointement leur qualification sur le plan National FEBEREF et sur le plan Européen REFORMED asbl.
2. Les programmes de formation seront tous restructurés sur la base d'un TCER 1 (Tronc Commun Européen Reformed 1), correspondant aux 4 premiers niveaux sur huit du cadre européen des certifications (CEC) comprenant de fait des **Unités Communes de qualification (UC)**, entrant dans le TCER1)
3. Afin de recevoir la validation REFORMED asbl, l'évaluation devra se faire en présence d'un représentant de REFORMED asbl et de FEBEREF, soit au Centre Européen d'Évaluation à BIOT, soit directement au sein de l'organisme de formation concerné. Ces représentants seront soit des formateurs confirmés (3 ans) , soit des thérapeutes confirmés (5 ans) et ne pourront avoir aucun lien direct avec l'OF concerné. Le représentant de REFORMED asbl fera partie du bureau principal ou sera mandaté par ce bureau via la Présidence. Le représentant de FEBEREF sera membre de l'AG et sera validé par la présidence.
  - i. Dans le cadre de cette convention de partenariat, FEBEREF informera ses membres que par la souscription à l'adhésion GLOBALE, ils bénéficieront d'une **intégration au programme de formation européen restructuré sur base du TCER1. Celui-ci regroupe des unités communes de qualification évaluées comme décrit précédemment.**
4. Cette adhésion permettra également de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle au niveau européen, décrite par le **profil professionnel** en cours d'élaboration au sein de REFORMED à la date de la signature. Ce profil professionnel européen pourra servir de base à l'établissement d'une **équivalence au niveau national.**
5. L'adhésion GLOBALE s'obtient de la manière suivante :
  - a. **Adhésion GLOBALE de l'étudiant auprès de FEBEREF :**
    - i. 30 € (actuellement) cotisation annuelle pour l'adhésion à FEBEREF
    - ii. 20 € de cotisation annuelle pour l'adhésion à REFORMED.
    - iii. 10 € pour la validation annuelle du passeport de compétences qui met en évidence l'évolution de la qualification.
  - b. **Adhésion GLOBALE du thérapeute durant les trois premières années d'exercices. Versement auprès de FEBEREF :**
    - i. 30 € (actuellement) de cotisation annuelle pour l'adhésion à FEBEREF
    - ii. 50 € de cotisation annuelle pour l' « adhésion simple » à REFORMED.
    - iii. 10 € pour la validation annuelle du passeport de compétences qui met en évidence l'évolution de la qualification.
  - c. **Adhésion GLOBALE du thérapeute dès la 4<sup>ème</sup> année d'exercice validée :**
    - i. Versement auprès de FEBEREF :
      - 30 € (actuellement) de cotisation annuelle pour l'adhésion à FEBEREF
      - 50 € de cotisation annuelle pour l' « adhésion simple » à REFORMED
      - 10 € pour la validation annuelle du passeport de compétences qui met en évidence l'évolution de la qualification.
    - ii. Démarche administrative dans le cadre d'une demande d' « adhésion confirmée » auprès REFORMED asbl :
      - Faire via FEBEREF cette demande qui consiste à remplir le Tableau Administratif des PP
      - S'acquitter des frais administratifs qui s'élèvent à 150 € directement à REFORMED asbl (marche à suivre sur le site de REFORMED asbl)
  - d. **Adhésion GLOBALE du thérapeute après validation conjointe du dossier, verser auprès de FEBEREF :**
    - i. 30 € (actuellement) de cotisation annuelle pour l'adhésion à FEBEREF

- 70 € pour les Thérapeutes ou Formateurs attestés REFORMED aisbl
  - 120 € pour les Thérapeutes ou Formateurs certifiés REFORMED aisbl
  - 250 € pour les Thérapeutes ou Formateurs agréés REFORMED aisbl
- e. Adhésion GLOBALE pour les Organismes de Formation : démarche administrative dans le cadre d'une demande d'« adhésion confirmée » auprès REFORMED aisbl :
- Faire via FEBEREF cette demande qui consiste à remplir le Tableau Administratif des PM
  - S'acquitter des frais administratifs qui s'élèvent à 300 €, directement à REFORMED aisbl (marche à suivre sur le site de REFORMED aisbl)
- f. Adhésion GLOBALE pour les Organismes de Formation après validation conjointe du dossier, verser auprès de FEBEREF :
- i. 100 € (actuellement) de cotisation annuelle pour l'adhésion à FEBEREF
  - ii. Plus la cotisation annuelle pour l'adhésion à REFORMED aisbl :
    - 75 € pour les Organismes de Formation attestés REFORMED aisbl
    - 150 € pour les Organismes de Formation certifiés REFORMED aisbl
    - 300 € pour les Organismes de Formation agréés REFORMED aisbl
- g. Tous les montants perçus par FEBEREF pour le compte de REFORMED aisbl seront transférés mensuellement. En application des règles adoptées au CA de REFORMED aisbl, la moitié des frais administratifs et de la gestion des passeports sera reversée à FEBEREF en contrepartie du travail de constitution de dossier (cf les tableaux administratifs joints)
- h. Dès que le dossier est complet et les cotisations payées, l'adhérent est informé et tenu de se rendre sur le site de REFORMED aisbl. Il s'y enregistre et complète le formulaire d'adhésion. Il recevra en retour une carte d'adhésion avec un numéro d'adhérent personnel spécifique à REFORMED aisbl. Lorsque la PP ou l'OF est attesté, certifié ou agréé REFORMED aisbl, un lien personnalisé leur sera transmis pour réaliser les démarches précitées...
- i. Afin que les étudiants puissent s'inscrire aisément sur le site internet, il convient que tous les Organismes de Formation (OF) soient aussi membres de REFORMED aisbl. Ils recevront alors un numéro en tant que Personnes Morales à transmettre à leurs étudiants pour qu'ils puissent valider leur adhésion.
- j. Les modalités pratiques pourront se mettre en place au fur et à mesure sous couvert d'un avenant à cette convention.

REFORMED\* aisbl

Représentée par Mme Dominique DELAPORTE  
Présidente Fondatrice

FEBEREF Asbl,

Représentée par Mme DIET Marie-Thérèse  
PrésidenteMarcel WATERSCHOOT  
Membre du comité Pédagogique REFORMED aisbl  
Branche REFLEXO